

# BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

Session 2011

HISTOIRE – GÉOGRAPHIE

Séries L- ES

Durée de l'épreuve

série L : 4 heures

Coeff : 4

Série ES : 4 heures

Coeff : 5

*Les calculatrices ne sont pas autorisées.*

Ce sujet comporte 12 pages numérotées de 1 à 12.

**Le candidat doit traiter UN des trois sujets d'histoire de la première partie  
et UN des deux sujets de géographie de la deuxième partie.**

## **PREMIERE PARTIE**

### **HISTOIRE**

**Le candidat choisit UN des TROIS sujets proposés**

#### **SUJET I**

##### **COMPOSITION**

**L'Europe de l'Ouest en construction jusqu'à la fin des années 1980**

#### **SUJET II**

##### **COMPOSITION**

**Les grands modèles idéologiques et la confrontation Est-Ouest jusqu'aux années 1970**

### SUJET III

#### ÉTUDE D'UN ENSEMBLE DOCUMENTAIRE

##### Le Président de la République depuis 1958

###### Liste des documents :

- Document 1 : Extraits de la Constitution de 1958
- Document 2 : Affiche électorale pour le référendum du 28 octobre 1962
- Document 3 : Caricature parue dans *Le Canard enchaîné*, 1965
- Document 4 : Extrait d'un entretien télévisé de François Mitterrand en 1987
- Document 5 : Article de presse, *Le Monde*, 2002

###### *Première partie*

###### Exploiter l'ensemble documentaire en répondant aux questions suivantes :

1. Quels sont les pouvoirs du Président de la République d'après la Constitution de 1958 ? (Document 1)
2. Quelle modification apporte la réforme de 1962 et pourquoi ? (Documents 2, 4 et 5)
3. Comment l'auteur de la caricature présente-t-il la pratique du pouvoir présidentiel dans les années 1960 ? (Document 3)
4. Qu'est-ce que la cohabitation ? Comment modifie-t-elle l'exercice des pouvoirs au sein de l'exécutif ? (Documents 4 et 5)
5. En quoi consiste la réforme constitutionnelle de 2000 et quelle raison a-t-elle été avancée pour la justifier ? (Document 5)

###### *Deuxième partie*

À l'aide des réponses aux questions, des informations extraites des documents et des connaissances personnelles, rédiger une réponse organisée au sujet :

##### Le Président de la République depuis 1958

**Document 1 : Extraits de la Constitution de 1958**

**Article 5**

Le Président de la République veille au respect de la Constitution. Il assure, par son arbitrage, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'État.

Il est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire, du respect [...] des traités.

**Article 6**

Le Président de la République est élu pour sept ans par un collège électoral comprenant les membres du Parlement, des conseils généraux et des assemblées des Territoires d'Outre-Mer, ainsi que les représentants élus des conseils municipaux. [...]

**Article 8**

Le Président de la République nomme le Premier Ministre. Il met fin à ses fonctions sur la présentation par celui-ci de la démission du Gouvernement.

Sur la proposition du Premier Ministre, il nomme les autres membres du Gouvernement et met fin à leurs fonctions.

**Article 11**

Le Président de la République, sur proposition du Gouvernement [...] peut soumettre au référendum tout projet de loi portant sur l'organisation des pouvoirs publics. [...]

**Article 12**

Le Président de la République peut, après consultation du Premier Ministre et des Présidents des assemblées, prononcer la dissolution de l'Assemblée Nationale. [...]

**Article 16**

Lorsque les institutions de la République, l'indépendance de la Nation, l'intégrité de son territoire ou l'exécution de ses engagements internationaux sont menacés d'une manière grave et immédiate et que le fonctionnement régulier des pouvoirs publics constitutionnels est interrompu, le Président de la République prend les mesures exigées par ces circonstances. [...]

L'Assemblée nationale ne peut être dissoute pendant l'exercice des pouvoirs exceptionnels.

**Article 20**

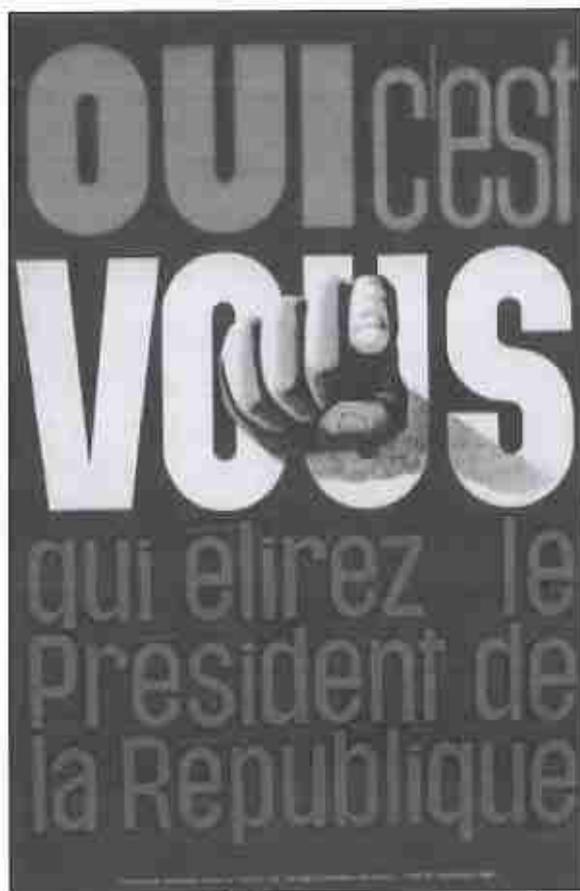
Le Gouvernement détermine et conduit la politique de la Nation.

**Article 21**

Le Premier Ministre dirige l'action du gouvernement. Il est responsable de la Défense Nationale. Il assure l'exécution des lois.

Source : [http://www.senat.fr/evenement/revision/texte\\_originel.html](http://www.senat.fr/evenement/revision/texte_originel.html)

**Document 2** : Affiche électorale pour le référendum du 28 octobre 1962



Source : [http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/suffrage\\_universel/suffrage-direct.asp](http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/suffrage_universel/suffrage-direct.asp)

Document 3 : Caricature parue dans *Le Canard enchaîné*, 1965



Le premier ministre Georges Pompidou est représenté en bas à gauche.

Source : Dessin de Moisan, *Le Canard enchaîné*, 1er décembre 1965

**Document 4** : Extrait d'un entretien télévisé de François Mitterrand en 1987

Pourquoi y a-t-il eu cohabitation ? [...] Au fond, qu'est-ce qu'on nous disait ? Le Président de la République - s'il y a une nouvelle majorité qui s'impose le 16 mars 1986 - se démet ou se soumet.

Or quel est mon rôle ? Pourquoi les Français m'ont-ils élu ? Sans doute parce que j'étais en 1981 à la tête d'un vaste mouvement de gauche, parce que j'étais, et parce que je suis toujours, socialiste et qu'on avait voulu voir des socialistes à l'œuvre ; mais aussi parce qu'un Président de la République devient tout autre chose que le représentant d'un parti ou d'une fraction de l'opinion française : il devient le président de tous les Français. Et la Constitution, qui est notre loi suprême, oblige le Président de la République à certaines fonctions, à un certain rôle.

Je vais être bref : d'abord, le Président de la République doit — je dois — assurer la continuité de l'État et le fonctionnement régulier des pouvoirs publics, c'est dans l'article 5 de la Constitution. On n'assure pas la continuité de l'État si, lorsqu'il y a un événement électoral, on s'en va. Cela n'est pas acceptable. Donc, assurer la continuité de l'État, c'est ce que j'ai fait le 17 mars, lorsque j'ai annoncé aux Français que j'appellerais un représentant éminent de la nouvelle majorité, ce que j'ai fait le 18 mars<sup>1</sup>. Deuxièmement, la Constitution, dans cet article 5, me demande, demande au Président de la République d'être le garant de l'indépendance nationale et de l'intégrité du territoire, ce qui veut dire que le Président de la République a un rôle éminent, pas exclusif mais éminent, primordial, dans le domaine des Affaires étrangères et de la Défense, puisqu'il est le chef des armées. Le Président de la République doit veiller aux grandes options de la diplomatie. Il doit choisir les voies qui conduisent à la paix. Il doit, le cas échéant, déterminer l'attitude de la France devant une menace de guerre. [...]

Je respecte le rôle du gouvernement. Je n'interviens que lorsque se trouve en cause, selon moi, l'une des [...] responsabilités que je viens à l'instant d'énumérer.

1 Jacques Chirac est alors devenu Premier ministre.

Source : Entretien du Président de la République avec Anne Sinclair, dans l'émission 7/7, TF 1, le 29 mars 1987

**Document 5** : Article de presse, *Le Monde*, 2002

Votée par les Français lors du référendum du 24 septembre 2000, la réduction du mandat présidentiel de sept à cinq ans a pour principale vocation d'éviter les situations de cohabitation et par là de renforcer le présidentielisme majoritaire. Dans ce but, la loi organique du 15 mai 2001 a aligné le mandat présidentiel sur celui des députés.

Dans le débat dont l'élaboration de cette loi fut entourée, toutes les voix se sont accordées pour dénoncer dans la cohabitation une dérive pernicieuse des institutions par laquelle le pouvoir de décision de l'État se trouvait écartelé entre des instances politiquement hostiles. Certains désaccords se sont fait jour concernant l'efficacité de cette réforme, dans la mesure où elle restait exposée au risque de votes contradictoires entre les deux élections présidentielle et législatives.

Pour d'autres, la question soulevée par cette réforme n'était pas tant celle de son efficacité que celle de sa légitimité au regard de la Constitution, puisqu'elle cherche à consacrer une tendance tardive du régime, qui n'avait pas été prévue lors de l'élaboration du texte en 1958.

Source : *Repère. Les institutions de la République*, LEMONDE.FR, 13/05/2002

## **DEUXIÈME PARTIE**

### **GÉOGRAPHIE**

#### **CROQUIS DE GÉOGRAPHIE**

**Le candidat choisit UN des deux sujets proposés**

À partir du fond de carte fourni, il réalise un croquis, accompagné d'une légende organisée

#### **SUJET I**

**La puissance mondiale des Etats-Unis**

Utiliser le fond de carte page 9

#### **SUJET II**

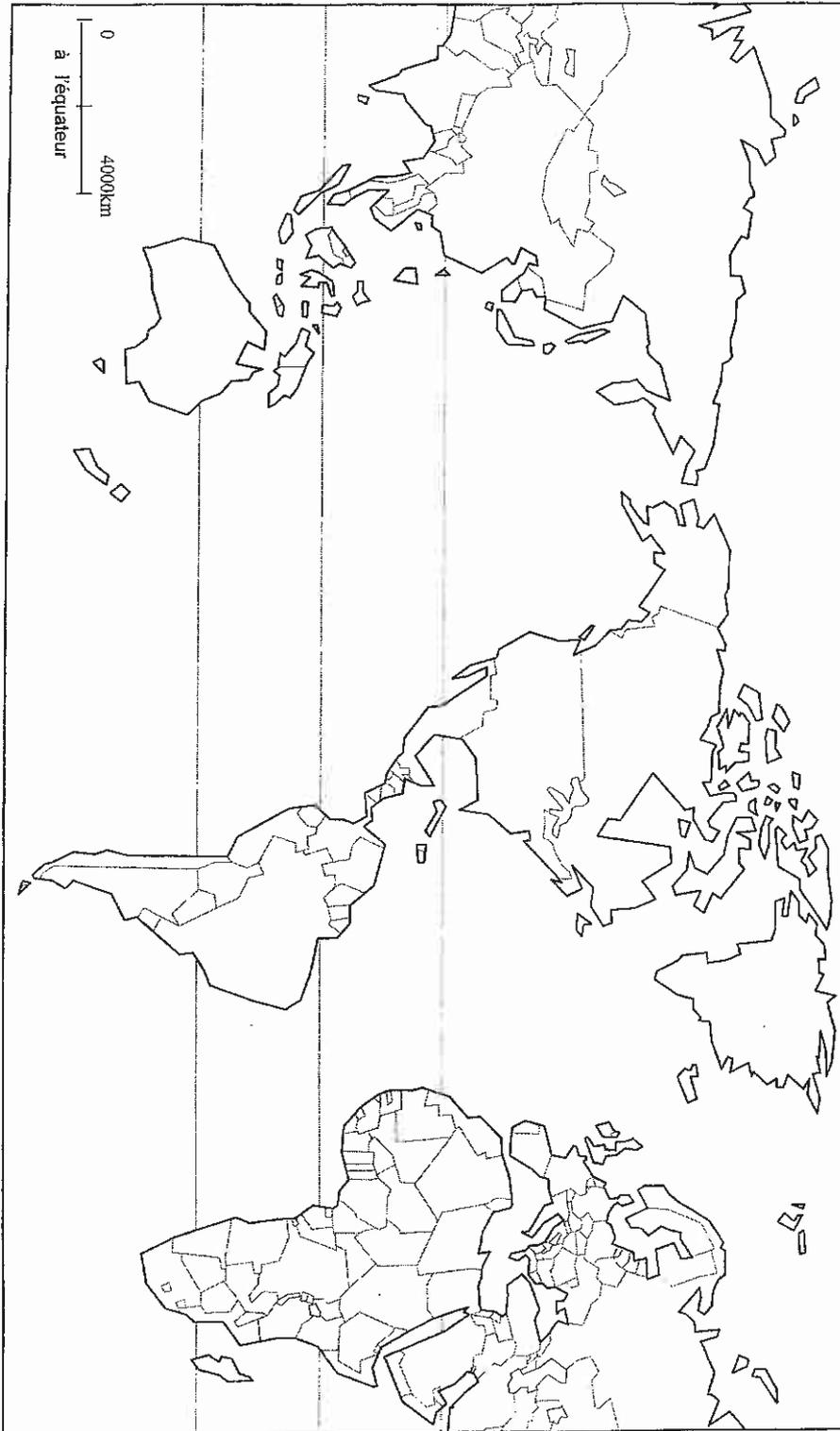
**Les centres d'impulsion dans le monde**

Utiliser le fond de carte page 11

**CROQUIS DE GÉOGRAPHIE N° I**

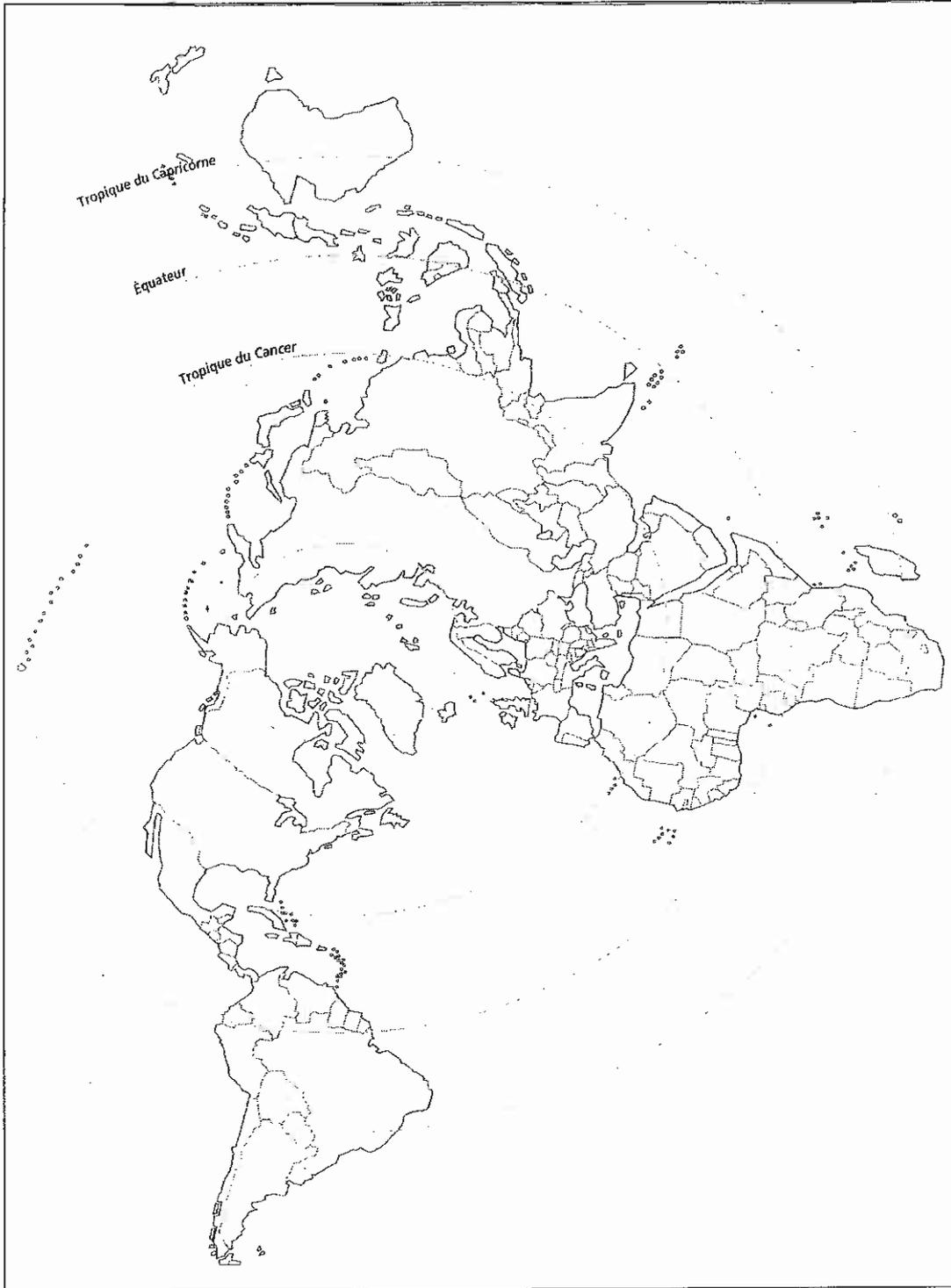
**Feuilles à rendre avec la copie**

TITRE :



Légende :

TITRE :



Légende :